

Le fait, pour une commune, d'être classée en zone de revalorisation rurale (ZRR) lui permet de faire bénéficier les médecins qui s'y installent d'avantages fiscaux. Or Jean-Pierre Sueur a constaté à cet égard des situations paradoxales, voire aberrantes, dans un certain nombre de cas où les communes les plus frappées par cette désertification médicale ne sont pas éligibles à l'inscription en ZRR, alors que d'autres mieux dotées en médecins le sont dans le même secteur géographique.

Jean-Pierre Sueur a, en conséquence, posé au ministre de l'Économie et des Finances, la question écrite qu'on lira ci-dessous.

>> [Lire la question](#)